



**Est  
Ensemble**  
Grand Paris

## **APPEL A INITIATIVES 2019**

### **REGLEMENT**

#### **« LES TROPHEES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE D'EST ENSEMBLE »**

**Date limite de dépôt de candidature :**

6 septembre 2019

Soucieux de développer un modèle économique plus vertueux et conscient des perspectives offertes par cette alternative économique, les élus territoriaux ont souhaité, dès la création d'Est Ensemble, placer le développement de l'économie sociale et solidaire au cœur de leur projet politique. C'est en 2015 que premiers trophées de l'ESS d'Est Ensemble ont été remis. Depuis les initiatives ESS se sont multipliés sur le territoire.

En 2019, les élus d'Est Ensemble ont souhaité insuffler une nouvelle dynamique à cette politique avec pour ligne d'horizon les JOP 2024. Ce travail réalisé en co-construction avec les acteurs ESS du territoire a débouché sur la formalisation d'un nouvel objectif :

« Faire de l'ESS un levier d'attractivité de notre territoire, du développement des quartiers prioritaires et de l'accélération de la transition écologique du territoire d'Est Ensemble »

Trois axes stratégiques ont ensuite été définis :

1. Favoriser le développement des initiatives à impact social et environnemental
2. Faire de l'ESS un outil d'aménagement et de promotion du territoire
3. Promouvoir et fédérer l'écosystème de l'économie sociale et solidaire

C'est dans cette nouvelle dynamique que s'inscrit **l'édition 2019 de l'appel à initiatives d'Est Ensemble « Les trophées de l'économie sociale et solidaire »**.

Le présent règlement précise aux porteurs intéressés pour répondre à cet appel à initiatives les critères d'éligibilité, modalités d'instruction et le calendrier.

## 1. Périmètre d'éligibilité

---

### 1.1 Porteurs de projet :

- ❖ Sont éligibles les associations (dont les SIAE), les SCOP, SCIC, mutuelles, fondations et entreprises agréées « ESUS »
- ❖ Le lieu d'implantation du porteur de projet est indifférent, mais les actions soutenues doivent se dérouler au sein du territoire d'Est Ensemble et **prioritairement dans les quartiers politique de la ville du territoire**
- ❖ Chaque porteur de projet ne peut présenter plus de 2 dossiers de demande de subvention

### 1.2 Caractéristiques des projets :

- ❖ **Modalités financières :**
  - ❖ La dotation attribuée par Est Ensemble sera de 10 000 euros maximum par projet.
  - ❖ La demande de financement adressée à Est Ensemble ne devra pas excéder 50 % du coût du projet (en ne prenant en compte que les dépenses éligibles).
  - ❖ Sont exclues des dépenses éligibles les dépenses liées au fonctionnement permanent de la structure du porteur.

### 1.3 Calendrier de réalisation des projets :

- ❖ Le démarrage de l'action devra être postérieur à la date de la délibération instituant l'appel à projets (date prévisionnelle : début novembre 2019).
- ❖ La fin de réalisation du projet devra intervenir dans l'année suivant la date de ladite délibération.

**NB :** *un projet éligible ne sera pas forcément retenu. Il devra répondre aux critères de sélection définis ci-dessous, et s'inscrire dans l'enveloppe financière disponible.*

## 2. Nature des projets :

---

Sont concernés les projets qui s'inscrivent pleinement dans la nouvelle politique d'Est Ensemble pour le développement de l'économie sociale et solidaire. A ce titre, seront privilégiés les projets ESS démontrant :

- **leur impact social et environnemental**
- **leur contribution au développement économique des quartiers politique de la ville du territoire**

### Forme et contenu des projets :

Les projets devront présenter un caractère :

- ❖ **partenarial fort** en lien avec les acteurs de l'ESS du territoire, le rôle, la cohérence et la participation de chacun au regard de l'existant et des compétences déjà mises en œuvre.
- ❖ **innovant**: il s'agit de proposer une action nouvelle dont la forme, la démarche, le contenu apporte une réflexion en matière de modèle économique pour les structures de l'économie sociale et solidaire
- ❖ **pédagogique** à destination de différents types de public pour faire connaître le projet et son caractère innovant
- ❖ **entrepreneurial** : le projet doit faire émerger une activité ou un ensemble d'activités permettant au projet de trouver progressivement sa propre autonomie financière

## 3. Critères de sélection, modalités d'instruction des dossiers.

---

- ❖ La sélection des projets sera effectuée par un comité d'examen des projets (à définir), sur la base d'une grille d'analyse reprenant les 4 critères suivants :
  1. La qualification des intervenants associés au projet : (4/20)
  2. Le caractère innovant du projet en lien avec les thématiques prioritaires : (4/20).
  3. La dimension partenariale du projet : modalités de pilotage, partenaires impliqués dans la mise en œuvre et le suivi du projet (autres structures parties prenantes, comité de suivi, ...) (4/20).
  4. La dimension entrepreneuriale : évaluation budgétaire et perspective du modèle économique à 3 ans de l'initiative, impact en termes d'emploi, de dynamiques économiques pour le territoire (4/20).

5. La capacité de rayonnement ou d'essaimage du projet dans d'autres quartiers : modalités de sensibilisation et évolutions envisagées du projet (diffusion à d'autres structures, poursuite du projet dans le temps, ....) (4/20).
- ❖ Les projets devront respecter les critères d'éligibilités définis au point 1 du présent règlement et seront examinés selon leur adéquation aux critères de forme et de fonds définis au point 2.
  - ❖ Dans ce cadre, le jury d'examen sera particulièrement attentif à :
    - la clarté et la cohérence du montage financier du projet,
    - la qualité et le professionnalisme des intervenants associés au projet,
    - la nature et la pertinence des partenariats noués pour sa réalisation,
    - la démarche de pilotage et d'évaluation du projet (diagnostic préalable, suivi, définition et pertinence des critères d'évaluation...).

#### 4. Calendrier

---

- ❖ Lancement de l'appel à projets : juillet 2019
- ❖ Retrait des dossiers sur le site internet d'Est Ensemble [www.est-ensemble.fr](http://www.est-ensemble.fr) ou sur transmission par mail sur demande.
- ❖ Dépôt des dossiers **par mail uniquement avant le 6 septembre 2019** à l'adresse :  
[deveco@est-ensemble.fr](mailto:deveco@est-ensemble.fr) et [elodie.combileau@est-ensemble.fr](mailto:elodie.combileau@est-ensemble.fr)  
**avec pour objet : « Candidature Trophées ESS Est Ensemble 2019 »**

**Chaque dossier fera l'objet d'un accusé de réception.**

- ❖ Instruction des dossiers jusqu'à fin septembre 2019
- ❖ Attribution des subventions en bureau de territoire en octobre 2019
- ❖ Remise des trophées lors de l'événement ESS du territoire : Est'Ploration (les 8 et 9 novembre à Montreuil)

#### 5. Montant attribué - Modalités de versement des subventions

---

- ❖ Le comité d'examen des projets se réserve le droit de modifier le montant de la demande de subvention du porteur, au vu de l'enveloppe budgétaire disponible et après examen du projet de la cohérence de son montage financier
- ❖ Le mandatement de la subvention s'effectuera en deux temps :
  - 50 % en début de projet, sur production d'une attestation de commencement de réalisation signée du représentant légal.

- 50% à l'issue du projet, sur présentation de son rapport d'activités et de son bilan financier.

## **6. Conventonnement**

---

Les subventions seront attribuées par le bureau territorial ou le conseil territorial (Octobre 2019).

Chaque projet retenu fera l'objet d'une convention fixant le montant de la subvention octroyée par Est Ensemble. Cette convention devra être retournée signée à Est Ensemble préalablement au versement de l'aide.

Cette convention définit notamment les éléments suivants :

- Le rôle et les responsabilités de chaque partie.
- Les modalités de versement de la subvention
- Sa durée
- Le pilotage et l'évaluation de l'action.

## **7. Annexe**

---

Annexe 1 : dossier de candidature

Annexe 2 : carte des QPV d'Est Ensemble